# L'ABEILLE.

CONDITIONS.

Dix piastres par an—payables aux mois d'avril.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de dix-huit lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies: dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

**POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,** *et les Ports intermédiaires.*

Le bate au à vapeur **FELICIANA**, cap. Edgerton, sera à la Levée, Mercredi 15 du courant, prêt recevoir fret pour les lieux ci-dessus, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

FOSTER & HUTTON.

☞ Le *FELICIANA* fera régulièrement les voyages entre la Nlle. Orléans et les ports ci-dessus, et s'arrêtera aux postes intermédiaires pour y prendre du fret ou des passagers. 2 nov

*Pour le Bayou Sarah, Baton-Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires,*

Le superbe bateau-à-vapeur à basse pression **COLUMBIA**, Capt. MUMFORD, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin, et à son retour, il partira du Bayou-Sarah pour la Nlle-Orléans tous les mercredis, à la même heure.—Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

2 nov C. BYRNE.

*Pour le Bayou Tunica, Bayou Sarah, Fausse Rivière, Baton-Rouge et tous les points intermédiaires.*

Le bateau-à-vapeur **COOSA**, Cap. O. P. CAINE, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin; et du Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 8 heures du matin.—Pour fret ou passage s'adresser à bord.

2 nov.

**MAGASIN DE VETEMENS.**

*Rue de Chartres, No. 14, près de la rue Canal.*

Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, et offre à vendre, un nouvel assortiment d'habillemens faits, tels que habits de drap superfin bleu, noir et d'autres couleurs; redingotes et vestes do. do. do. do. do. pantalons de casimir superfin bleu, noir, *drab*, olive; id. de drap do. do. do. do.; gilets de dessous de velours superfin bleu et noir; id. de Valence et de Marseille. Capotes à la Louis Philippe, manteaux d'homme en beau tricot et en Plaid; id. de femme do. do. et en mérinos; cravattes de fantaisie pour le voyage; parapluies et cols de cuir &c.: cravates, mouchoirs, gants, bretelles, &c. Aussi, un assortiment de bottes, souliers, brodequins, escarpins de femme, &c. Tous ces objets ont été choisis expressément pour la vente au détail, et seront vendus à très bon compte. PHINEAS CLARKE.

*Aussi:* cols à la Bournont, récemment reçus de Paris, 30 douz. de cet article, propres à ce marché et particulièrement à ceux du Mexique, à vendre au magasin ci-dessus. 28 jan.

**CHANDELLES, MAQUEREAUX** &c. 304 bls. Maquereaux Nos. 1 & 2—135 demi do. do. Nos. 1 et 2.—300 caisses Morue blanche et sèche, grande—100 caisses blanc de baleine.—8000 sacs de Gruyère.—30 fûts vinaigre.—77 balles de foin, en débarquement du brick Envoy, à vendre par

STETSON & AVERY.

15 déc. Rue du Camp, No. 27

**250** SACS de café vert, qualité supérieure, en débarquement de la goëlette Emperor, et à vendre par

14 déc J. W. ZACHARIE & Co.

En déchargement du navire William & John et à vendre au No. 39, rue de la Levée,

86 balles Foin de Perth Amboy,

100 Charrues patentées du No. 1 à 4.

14 déc THOMSON & GRANT

Un jeune Suisse, d'une fréquentation respectable, et dernièrement arrivé d'Europe, désirerait s'employer comme commis. Il entend parfaitement la tenue des livres, et connaît les langues française, allemande et anglaise. Des informations satisfesantes sur son compte peuvent être données, en s'adressant à

14 déc. TURNER & COLET & Co.

**BAILLIE, WALTON & CO.**, au coin des rues de la Douane et de la Levée, ont reçu par le navire Kentucky et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habillemens faits, qu'ils offrent à vendre à bon compte, en gros et en détail. 11 déc

DES avances libérales seront faites sur des envois de Sucre, Melasse et Coton pour New-York. S'adresser à

THOMSON & GRANT.

11 déc

**TRAITES** sur Paris, Boston, New-York et Philadelphie, à vendre par

déc. H. PERRET & CHARBONNET.

**PLOMB ET SAUMON**, à vendre sur la Levée par

29 déc J. MAGER.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitants qui veulent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à

déc. J. MAGER.

**STETSON & AVERY**, *rue du Camp*, No. 27, ont à vendre, 1900 barilles clous coupés de dimensions assorties par 100 livres; 100 sacs poivre; 50 balles coton 4-4 écru à draps; 10 do. russie écrue; 1 do. do. façon française; 11 do. osnabourgs; 4 do. burlaps, ayant droit au drawback; 30 futailles huile de sperme pure; 70 do. huile de baleine rafinée; 11 caisses blanc de baleine 4 à 5 à la livre; 50 do. savon No. 1; 600 demi do. do.; 2 caisses savon à barbe; 5 do. do. de Windsor; 30 fusilles Corynthe de Xante; 50 caisses fruits au vinaigre par gallon, assortis; 20 barils cranberries fraîches; 120 do. maquereaux No. 3; 15 do. boeufs mess de Boston; vin de Porto de qualité supérieure en caisses; papier à imprimerie à enveloppe. 9 déc

**HUILE DE BALEINE.**—19 barriques d'Huile de baleine, à vendre par

2 déc STETSON & AVERY.

**TRAITES SUR SAVANNAH, (GE.)** à vendre par STETSON & AVERY.

**LANGUE ANGLAISE.**

Un homme de lettres habitué à enseigner les langues et connaissant la simplicité des langues cultivées, désirerait trouver des élèves, soit en particulier soit dans les institutions publiques. S'adresser à P. S. Newton, rue de Chartres.

25 déc.—3 2ps.

**HUILE DE RUSSIE.**—10 balles Toile de Russie, ayant le privilège du drawback, droits; récemment reçues et à vendre par

26 nov STETSON & AVERY.

# Vente d'Habitation.

*Paroisse St.-Jean-Baptiste.*

SUCCESSION DE GUSTAVE MARIGNY.

LUNDI, 14 de Mars prochain, 1831, il sera vendu par l'honorable Tercier Le Blanc, juge de la paroisse St. Jean Baptiste, sur les lieux et à l'heure de midi précis,

**UNE HABITATION** en sucrerie, sise dans la dite paroisse, rive gauche du fleuve, ayant sept arpens et demi de face ou environ, sur une profondeur de quarante arpens, ou environ de dix-sept degrés et demi, ou environ, avec tous les droits à la double concession, tels qu'ils sont énoncés dans les divers titres de vente relatifs à ladite terre. La dite habitation bornée du côté d'en-haut par l'habitation de Mr. Antoine Vickner, et du côté d'en bas par celle de MM. Etienne Marine & Charles Alceste Reine, avec tous les établissemens étant dessus, circonstances et dépendances, droits, privilèges, demandes et avantages quelconques appartenant à la dite terre, tel que le tout se poursuit et comporte. Ladite habitation est vendue conformément aux titre et acte de vente passé à Mr. Gustave Marigny pardevant le Juge de la paroisse St. Jean Baptiste, en date du dix février mil huit cent vingt neuf, et conformément aussi au plan figuratif de ladite habitation levé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat de la Louisiane, lequel sera déposé à la Bourse.

Il y a une superbe batture en face de ladite habitation.

Il y a aussi sur ladite habitation, en bon état une maison principale, cuisine, hopital, magasin à vivres, cases à nègres, une sucrerie avec la machine à vapeur, une purgerie, et une quantité de cannes en matelas, pour planter environ cent cinquante arpens de terre, plus ou moins, avec environ deux cents arpens de souches, plus ou moins.

*Cinquante-Huit Esclaves.*—Savoir:

| | |
|---|---|
| *Isaac, nègre de champ,* | *environ 30 ans* |
| *Sandy, charretier,* | *do. 30 ans* |
| *Winston, affligé d'une hernie,* | *do. 28 ans* |
| *Lunum, nègre de champ et sciseur de long* | |
| | *do. 30 ans* |
| *James Swam, charpentier,* | *do. 35 ans* |
| *Henry Hill, nègre de champ,* | *do. 32 ans* |
| *Henry Gane, nègre laboureur,* | *do. 30 ans* |
| *Jacob, nègre de champ,* | *do. 35 ans* |
| *Drury, nègre charpentier,* | *do. 35 ans* |
| *William, nègre de champ,* | *do. 20 ans* |
| *Gen, nègre charretier,* | *do. 20 ans* |
| *Stephen, nègre de champ,* | *do. 20 ans* |
| *Spencer, charretier et laboureur,* | *do. 25 ans* |
| *Wilson, nègre de champ,* | *do. 20 ans* |
| *Davis, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Isaac, nègre de champ,* | *do. 28 ans* |
| *Pearson du commandeur,* | *do. 30 ans* |
| *Lyman, excellent forgeron,* | *do. 35 ans* |
| *Thomas, nègre charretier,* | *do. 25 ans* |
| *Perry Regent, nègre charretier,* | *do. 30 ans* |
| *Perry, nègre charretier,* | *do. 30 ans* |
| *Stephen, nègre de champ, un peu tonnelier,* | |
| | *do. 40 ans* |
| *Frédéric, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Jesus, nègre de champ, un peu tonnelier,* | *30 ans* |
| *Gardon, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Moses, nègre charretier,* | *do. 25 ans* |
| *Ephraïm, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Richard, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Billy, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Russell, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Lampon, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Allen, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Lucy, nègre de champ,* | *do. 25 ans* |
| *James, nègre charretier,* | *do. 25 ans* |
| *Jacob, nègre charretier,* | *do. 25 ans* |
| *Peter, négrillon,* | *do. 15 ans* |
| *Jack, nègre de champ,* | *do. 30 ans* |
| *George, nègre forgeron,* | *do. 25 ans* |
| *Jeffrey, nègre de champ,* | *do. 22 ans* |
| *Melly, négrille,* | *do. 15 ans* |
| *Delsy, négresse de champ,* | *do. 25 ans* |
| *Melly négresse de champ hospitalière,* | *do. 22 ans* |
| *Christine, négresse de champ,* | *do. 23 ans* |
| *Jane, négresse de champ,* | *do. 30 ans* |
| *Mary, mulâtresse, avec sa fille Pauline,* | *do. 22 ans* |
| | *do. 6 mois* |
| *Anna Francis, négresse malade,* | *do. 26 ans* |
| *Maria, négresse de champ, avec son enfant Louis,* | *do. 20 ans* |
| | *do. 9 mois* |
| *Charlotte négresse cuisinière, avec ses deux enfants Clarinda,* | *do. 22 ans* |
| | *do. 14 mois* |
| *et Marie,* | *do. 3 mois* |
| *Betsy, négresse,* | *do. 30 ans* |
| *avec son enfant Diana,* | *do. 12 mois* |
| *Sarah, négresse de champ,* | *do. 25 ans* |
| *Agar, négresse de champ,* | *do. 35 ans* |
| *Rachel, négresse de champ,* | *do. 35 ans* |
| *Cheny, négresse de champ,* | *do. 25 ans* |

*PLUS:*

*Sept chevaux de tire.*
*Six mulets de tire.*
*Douze paires de bœufs de tire.*
*Quatre charrettes à bœufs.*
*Cinq charrettes à chevaux avec leur harnais.*
*Huit chariots charrues et harras.*
*Vingt-cinq haches.*
*Quarante pioches.*

Une caisse contenant des outils de forge et de charpentier.

Toute personne désirant voir l'habitation pourra s'adresser sur les lieux, Paroisse St. Jean Baptiste, à Mr. Achursis Luminais ou à Mr Prouard fils.

Il y a sur l'habitation une maison où demeure Mme. Veuve Trouard la mère, qui lui appartient et ne fait pas partie de l'habitation.

TERMES & CONDITIONS.

L'acquéreur devra payer à l'Association Consolidée des cultivateurs de la Louisiane, la somme de vingt mille piastres de la manière suivante:

—SAVOIR:—

Quatre mille piastres (#4000) le 19 mai prochain. Et la balance payable quatre mille piastres (#4000) par an, à dater du 19 mai, moyennant un intérêt de huit pour cent payable d'avance, tous les ans, de manière que le premier intérêt à payer sera sur la somme de #16,000.

—PLUS:—

Dix mille piastres à Mr. Dominique Seghers à la fin de mars mil-huit-cent-trente-un (1831) avec la faculté à l'acquéreur de prolonger ledit paiement jusqu'à la fin de mars mil-huit cent trente deux (1832) en payant audit Seghers la somme de mille piastres (1000) à la fin de mars mil-huit-cent-trente-un (1831) pour intérêts sur la somme de dix-mille piastres (#10,000) pour l'année mil-huit-cent-trente-un (1831.)

—PLUS:—

Sept mille piastres (#7,000) en tout mars mil-huit-cent-trente-un (1831) et sept mille piastres (#7,000) en tout mars mil-huit-cent-trente-deux, les deux dites sommes de sept mille piastres chaque, à l'acquit du sieur Gustave Marigny qui a fourni pour les dites sommes des billets à ordre de Mr. Prospère Marigny, avec hypothèque spéciale sur la terre présentement annoncée en vente, et paraphés *ne varietur* pour l'achat de la dite terre.

La balance sera payable comme suit, savoir: sept-mille piastres comptant et le reste dans deux trois et quatre ans par portions égales, à dater du jour de la dite vente, et l'acquéreur devra fournir ses billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale sur la terre, les esclaves et dépendances, jusqu'à parfait paiement.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à Mr. Armand Pilot avocat, à la Nlle. Orléans.

☞ N. B. Dans le cas où l'exécuteur testamentaire le jugerait convenable, la terre sera vendue séparément, à la charge des hypothèques mentionnées ci-dessus, et le surplus à un, deux et trois ans.—Les esclaves seront vendus payables à un et deux ans par portions égales, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

1er. fév.—15, 3ps

**FARINE FRAICHE.**

**300** barils Farine fraiche, maintenant en déchargement du bateau à vapeur Crite-tion, à vendre par P. M. TOURNÉ

26 déc. Nouvelle-Levée, No 15.

EXTRAIT DE MARSHALS.

*Jean Chabaud vs. Clicourt Delaunay, a. d. c. l.*

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi 18 février, à midi, à l'enseignure des rues St. Louis et Chartres, un Cabriolet, saisi dans l'affaire ci-dessus.

9 fév. L. DAUNOY, marshal.

*Justin Duprat contre Louvet et autres.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mercredi 16 février, à midi, devant le café d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un tilbury, saisi dans l'affaire ci-dessus.

7 fév. Ls. DAUNOY, marshal

*John Corbet vs. Jos. Robert.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le Lundi 21 Février, à midi, au café de Hewlett, un demi terrain No. 6, dans l'Ilet No. 71, situé dans le faubourg Trémé, rue St. Philippe, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette crière étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue, au plus offrant et dernier enchérisseur, à un an de crédit, avec intérêt de cinq pour cent du jour de la vente, l'acquéreur donnant sécurité sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet état, et pour d'autres objets.

3 fév L. DAUNOY, marshal.

*Robert Kerr contre G. W. Garrison et le bateau à vapeur Red River.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller j'exposerai en vente, le samedi 5 mars 1831, à la bourse d'Hewlett, le bateau-à-vapeur RED-RIVER avec ses agres et appareux, saisi dans l'affaire ci-dessus.

3 fév. L. DAUNOY, marshal.

*Dutreuil Barjon contre Js. Turdy,*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mercredi 23 février, à 4 heures, au Principal, divers articles d'ameublement, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 fév. L. DAUNOY, marshal

*Eliza Rousseau contre M. Gardner f. d. c. l.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mercredi 23 février, à 4 heures, au Principal, divers articles d'ameublement.

14 fév. L. DAUNOY, marshal.

John Gellen vs. le capt. Joseph Taylor.—R. Duffall vs. le même; McKuner vs. le même; J. Sydes vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi le 3e. jour de mars prochain, une maison et un terrain situés dans la rue de la Musique, faubourg Marigny, mesurant 30 pieds sur la rue Musique sur 100 pieds de profondeur (mesure française), saisis dans l'affaire ci-dessus.

feb 1 L. DAUNOY, marshall.

**TABLEAU DE CAIN DE DAVID.**

LES citoyens de la Nouvelle-Orléans, sont respectueusement prévenus que le célèbre tableau de **CAIN** médiant la mort d'Abel, par David, restera exposé pendant quelque temps, rue de Chartres, No. 3, à trois portes, de la rue du Canal.

Ce beau tableau est généralement reconnu comme étant du premier ordre, et dans aucune de ses productions son auteur n'a déployé d'une manière plus heureuse, ses magiques talens. Il dédaigne tous les accessoires, et s'est appliqué à saurer toute l'attention sur le groupe sublime de Caïn, sa femme et ses enfans.

Tous les jours à partir de 9 heures du matin

*Prix d'Entrée:*—50 cents, enfants demi prix.

Abonnement #1. 31 jany—3m

**LE CHRIST REPOUSSÉ.**

CE magnifique tableau de BENJAMIN WEST, président de l'académie royale de Londres, est exposé dans l'église des Marins, place de la douane, où l'on pourra (pendant un court espace de temps) le voir tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à la nuit.

C'est le plus grand tableau qu'ait jamais peint J. West. C'est un de ses derniers ouvrages et l'on s'accorde à le considérer comme son chef-d'œuvre. Dix mille guinées en ont été offertes à Londres, où il y excite l'admiration des connaisseurs depuis 1815 jusqu'à 1829, époque de son départ pour l'Amérique. Depuis qu'il est aux Etats-Unis, ce tableau a été successivement exposé à New-York, à Philadelphie, à Baltimore et à Boston, où plus de cent mille personnes ont été l'admirer.

PRIX D'ENTRÉE—50 cents.

☞ On pourra pour un escalin se procurer sur les lieux une clef de ce tableau en anglais et en français. 3 fev.—1m

**MAQUEREAUX.**—42 barils maquereaux No. 1, et 58 dito du No. 2, en débarquement du brick William, de Boston, à vendre par STETSON & AVERY.

20 janv. No. 27, rue du Camp.

**BEURRE DE L'OHIO.**—100 barilles beurre de première qualité, à vendre par STETSON et AVERY.

20 jan. Rue du Camp, No. 27

**50,000** Cigarres mêtes, en caisses de 10 chaque, reçus récemment et à vendre par B. REES.

28 jan. Rue de Chartres, No. 16.

EN débarquement du brick Montano, et à vendre au no. 39, rue de la Levée.

100 balles Foin de Meadaw

50 barils cidre première qualité.

15 jan. *THOMSON & GRANT.*

**RIZ.**—163 tierçons et 28 demi-tierçons riz de première qualité, reçus de Charleston par la goël. Caroline, à vendre par

*G. Wm. HEWES.*

27 jan. Rue du Camp, No. 9

LE soussigné étant sur le point de partir pour le Mexique, offre à vendre ses Fonds de Magasin rue Royale No. 215, à des prix raisonnables. Pour plus amples informations, s'adresser à BERNARD TURPIN.

Si d'ici au 15 du courant, le dit magasin n'est pas vendu à l'amiable, il sera mis en jour à l'enchère. 2 fév

**A. BOUTLOUP**, rue Royale, No. 248, prévient le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment de Fleurs pour dames et Nécessaires à barbe, pour hommes. 5 janv.

**MAQUEREAUX.**—100 barils de maquereaux No. 3, à vendre par

9 fév A. GURNEY, No. 62, rue Gravier

**MAQUEREAUX**, &c.—390 barils et 100 demi-dito maquereaux, 235 caisses blanc de baleine et 500 barilles clous coupés, bien assortis par 100 liv., reçus par le brick America, et à vendre par

10 janvier Wm. G. HEWES No. 9, rue du Camp

**VIN, TABAC, &c.**—42 quarts vin de Malaga doux, 30 do. do. Madère de Marseille; 20 caisses Tabac Cavendish No. 1 de Meyer; 30 do. do. de la marque de Straight; 60,000 cigarres de qualités assorties—en débarquement du navire Tempesse et à vendre par

5 fév P. B. PENNY, Rue Bienville, No. 28.

**PIANO FORTE, PARIS** à vendre par

18 jan. *V. ROMMAGE.*

# NOUVELLE ETABLISSEMENT.

*No. 86, RUE DE LA LEVÉE.*

MARCHANDISES FRAICHES.

MALCOM McCALLUM a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il offre à vendre à des conditions raisonnables, les articles suivans: un assortiment de Chapeaux, Bottes, Souliers et Habillemens de New-York, dans le dernier genre, reçus par les navires Talma et Dewitt Clinton; tous ces articles ont été confectionnés d'après des ordres exprès, pour être détaillés dans cette ville. En conséquence, il invite le public et ses amis à venir les examiner.

☞ Le haut dudit magasin sera loué à très-bon compte. Cet appartement serait convenable pour tenir une école, un bureau, un entrepôt de marchandises légères, ou pourrait servir de demeure à une petite famille. 2 déc.

**J. W. ZACHARIE & CO.**, offrent à vendre à leur magasin: 50 caisses gobelets allemands: 3 do. carafes: 2 do. lustres: 1 do. violon: 5 do. cannevettes: 293 cannevettes à genièvre: 30 barils eau-de-vie: eau-de-vie et genièvre, tous ces articles ayant droit au drawback.—De plus, 2 nalles mouchoirs madras: papier à letters et à écolier: 50 caisses Sherry-pâle: 4 do. balles indiennes: 1 do. mouchoirs d'un nouveau goût: 1 do. rubans de couleurs vives: 506 sacs café fin vert, arrivant de la Havane. 17 déc.

**EAU-DE-VIE & GENIEVRE.**

**15** pipes eau-de-vie de Cognac, et 20 pipes genièvre de Schiedam (marqué d'un *ancre* et du nom *Swan*), ayant droit en partie à la remise des droits, à vendre par

11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

**250** douzaines bouteilles Vin de Madère, de première qualité, à vendre au No. 40, rue Toulouse, entre Royale et Chartres.

4 janvier M. S. ISRAEL & Co.

A LOUER—Une maison à deux etages, en briques et très-commode, située rue Foucher, près de l'encoignure de la rue Julie. S'adresser à

P. M. TOURNÉ,

4 Janvier No. 15, Nouvelle-Levée.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**Spencer, Lloyd & Co.**

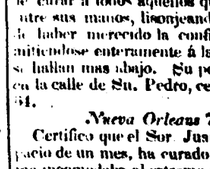

ONT transporté leur magasin du No. 75 de la rue de Chartres, au No. 7, entre les rues de la Douane et du Canal, où ils offrent à vendre, d'importation récente par l'Ohio et autres navires, un assortiment de **BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS**, &c. Les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ledit magasin.—☞ 9 oct

**Auguste Bouteloup.**

COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il vient de s'établir rue Royale, No. 248, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses services dans sa profession. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Il a un grand assortiment de TOURNEBANDEAUX, TOUFFES ET TOUPETS, dans le goût le plus nouveau, ainsi que toutes sortes de parfumeries.

N. B. Il donne des leçons de coiffure et prend des élèves. 14 déc.—6m

**DUPRE,**

COIFFEUR DE PARIS,

OFFRE respectueusement ses services aux dames de cette ville pour tout ce qui concerne son état. Il a un grand assortiment de coiffures dans tous les genres et dans tout ce qu'il y a de plus nouveau à Paris et à Londres. Ayant quitté momentanement son établissement de New-York, pour venir passer la saison des bals à la Nouvelle-Orléans, il peut assurer les dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elles trouveront chez lui, dans tous les temps, exactitude, et les attentions les plus recherchées. Connu avantageusement à Paris, à Londres, et dans toutes les principales villes des Etats-Unis, il espère obtenir également le suffrage du beau sexe de la Louisiane.

Sa demeure est rue Royale, No. 197, entre celles St. Pierre et Orléans, où il se propose de faire des élèves pour la coiffure et la coupe des cheveux dans le dernier genre. 11 déc—6m.

*AVISO AL PUBLICO.*

El señor Dn. Juan Rapalo, tiene el honor de anunciar á las personas que padezcan de su vista y al público en general, que él se encarga de curar á todos aquellos que se dignen ponerse entre sus manos, lisonjeandose al mismo tiempo de haber merecido la confianza del público, remitiendose enteramente á las certificaciones que se hallan mas abajo. Su posada esta establecida en la calle de Sn. Pedro, cerca de la cárcel, No. 34.

*Nueva Orleans 7 de febrero* 1831.

Certifico que el Sor Juan Rapallo, en el espacio de un mes, ha curado uno de mis ojos que me incomodaba al estremo de no poder trabajar, y ero gracias á su remedio trabajo actualmente y no siento ningun incomodidad en el ojo.

*Antonio* SEDANO.

Yo, Alfred Macarty, es de mi deber el anunciar al público la capacidad y conocimientos en clase de oculista del señor Dn. Juan Rapalo, pues sus cujdados y desvelos le han sido tan eficaces á mi hijo, que, en el termino de quince dias ha recobrado enteramente su vista, que la habia casi perdido, y asi, puedo con toda libertad asegurar al público, que todas las personas que padezcan de su vista, no tienen mas que dirijirse á dicho sujeto, y estoy seguro que serán perfectamente curadas, pues á mi me consta que sus remedios son muy eficaces á todos los que los usan, y que todas las personas que se dignen ponerse entre sus manos serán bien tratados.

*Nueva-Orleans* 27 *de octubre de* 1830.

Yo, Furcy Verret, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo ha curado en el termino de tres dias, la vista de uno de mis negros, de edad de 34 años, quien hacia mucho tiempo que estaba padeciendo cruelmente, pues estaba tan fatal, que todo el mundo hubiéra creido que habia perdido la vista enteramente. El dicho negro ha estado despues de su cura expuesto al fuego en diferentes partes sin haber sentido la mas minima incomodidad.

*Nueva-Orleans*, 1.° *de enero* 1831

Yo, Augustin Pairet, certifico que el señor D. Juan Rapalo ha curado la vista de mi hija de edad de tres años y medio, quien hacia mas de un mes que estaba padeciendo constantemente, y en el termino de ocho dias ha sido perfectamente curada por el dicho Rapalo.

*Nueva-Orleans* 29 *de diciembre* 1830.

Yo, Juan Luis Michel, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo mediante á sus buenos y eficaces remedios, me ha curado la vista que la consideraba como perdida, en el termino de dinco dias, con otra particularidad que soy hombre de 80 años, pues al cabo de 5 años que estaba padeciendo noche y dia de mi vista, me dirijí al dicho Rapalo, quien me ha curado perfectamente, de manera que ya no siento incomodidad alguna.

*Nueva-Orleans* 21 *de octubre* 1830.

Yo, Pedro Duclaivacq, de edad de 56 años, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo me ha curado mi vista que creia perdida desde hace mucho tiempo, en el termino de tres dias, y gracias á los remedios tan eficaces del dicho Rapalo que me hallo al presente enteramente vueno. 15 de enero

# MENAGERIE.

75 ANIMAUX VIVANTS OU TROIS EXHIBITIONS A LA FOIS!!!

Le public est respectueusement informé que Mrs. Purdy, Macomber, Carley, Wright et Birchard se sont réunis pour quelque temps, afin d'offrir à la fois et dans le même lieu leurs différentes exhibitions; ils sont maintenant établis au coin des rues Royale et d'Orléans, près du Théâtre, où l'on a préparé avec soin un endroit pour recevoir les dames et les messieurs.

Les heures d'exhibitions seront de 10 heures du matin à 5 de l'après midi; et le soir, de 6½ heures à 9½. On pourra se procurer, à la porte, des billets pour tout le temps de l'exhibition.

N. B. Les personnes qui auront visité pendant la journée ne pourront être admises le soir sans payer de nouveau leur entrée.

Entrée des personnes de couleur, seconde porte en partant de la rue Royale.

N. B. Pendant le jour, l'établissement sera décoré avec élégance, et le soir il sera illuminé avec soin.

Un orchestre choisi jouera pendant les heures d'exhibitions.

Prix d'entrée, #1; enfants au-dessous de 12 ans et esclaves moitié prix. 26 jan.—☞

**ETAT DE LA LOUISIANE.**

PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.

Je certifie que, le 19 janvier 1831, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire de Caroline Epinette, femme de Joseph Théodore Bauduc, contre Joseph Théodore Bauduc, son mari, dans les termes suivants; savoir:

*Caroline Epinette, femme de Joseph Théodore Bauduc, contre Joseph Théodore Bauduc, son mari.*—[N°. 9074.]

SUR motion de George Eustis, esq., avocat de la plaignante, et preuve satisfaisante ayant été fournie à la cour, de la demande des plaignants et des allégations énoncées dans la pétition; la cour ordonne que le jugement par défaut, rendu dans cette affaire, le 12 du mois courant, soit confirmé et qu'une séparation de biens ait lieu entre la plaignante et le défendeur, son mari, conformément à la loi; et il est de plus décrété et ordonné qu'il soit remboursé à la plaignante une somme de cinq mille piastres, montant de la dot apportée par elle en mariage, avec intérêt légal sur la dite somme à compter de ce jour jusqu'à celui du remboursement; et en outre, condamne le défendeur aux frais.

19 janvier 1831.

Signé JOSHUA LEWIS.

En témoignage de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nlle.-Orléans, ce 28e. jour de janvier, de l'an du seigneur 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis le 55e. JOHN L. LEWIS.

3 fev.—3 Greffier.

**Ouverture**

D'UN COURS COMPLET DE STATILEGIE, OU MÉTHODE LAFFORRIENNE.

*Art de lire tous les mots français dans un ou deux mois classiques, selon les facultés de l'élève.*

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les messieurs les pères de famille et le public en général, qu'ils ont ouvert une école rue St Pierre, no. 127, entre Bourbon et Dauphine, où ils enseigneront à lire aux enfans qu'on voudra bien leur confier dans le laps de temps ci-dessus mentionné, à raison de #40 par élève, exigibles après qu'il aura été prouvé que les élèves ont reellement fait les progrès promis; et si les élèves ne se trouvent pas au même de lire après les deux mois de leçons classiques ou n'exigera d'eux aucun paiement.

*Lire un mot, c'est prononcer successivement les syllabes qui le composent.*

Ils enseigneront aussi la calligraphie ou l'art de former tous les caractères de l'écriture dans vingt trente leçons, et continueront les élèves dans les diverses branches de l'instruction avec ces nouvelles conditions.

S'adresser pour tout autre renseignement à leur institution à toute heure de la journée.

Ils se proposent également, de donner des leçons en ville aux personnes âgées et de les mettre à même de faire leurs affaires par elles mêmes, (pour lire et ecrire) dans le laps de 3 à 4 mois. ALBERT & BIRON.

31 jan.—☞

**GUILLAUME** a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orleans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets: il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps: et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

EN débarquement du bateau-à-vapeur *Red-River*, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee:

Moulins à sucre horisontaux et perpendiculaires, de grandeurs différentes et d'un genre approuvé.

Chaudières à sucre, de 24 à 80 pouces.

Grillages en fer et bouches de fourneaux.

A vendre par Wm. M. STWART.

20 jan. Rue Conti, No. 26

**500** BARRIQUES *(à melasse)* VIDES. barriques (à melasse) vides, cerclées et prêtes à être remplies, à vendre par

ALPHEUS GURNEY.

22 jan. Rue Gravier, No. 62.

**A VENDRE** par le soussigné, à un prix modéré, les articles suivans, reçus par le navire Pagoda, du Hâvre, et ayant droit au drawback; et convenables aux marchés mexicains, savoir:

Dix balles drap d'Elbeuf, couleurs assorties, deux balles Mouchoirs imprimées, indiennes; une caisse d'alpine noire; une caisse dito diverses couleurs; une caisse satin noir et autres couleurs; une caisse satin; une dito levantine: une dito rubans; une dito mousseline; une do mouchoirs coton; et 10 do soie à coudre, couleurs assorties.

Environ 80 barriques de bon Vin vieux, depuis deux ans dans le pays.

*Plus*: 80 et quelques caisses de vin rouge, très vieux, et depuis deux ans dans le pays.

BAPTISTE AZARETO.

11 jan.—☞ Encoignure Esplanade et Levée

**POIVRE & HUILE DE LIN.**—50 sacs poivre de Sumatra,—30 bls. huile de lin, à vendre par *STETSON et AVERY.*

27 jan. Rue du Camp, No. 27.

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,

*RUE ROYALE N°. 243.*

(ENTRE SAINTE-ANNE ET DUMAINE.)

**L. Choisne, Parfumeur,**

De retour de France par le Bolivar, a l'honneur d'informer le public qu'il a apporté avec lui un assortiment de *PARFUMERIE* superfine en tous genres; entr'autres articles nouveaux, on trouvera dans son magasin: l'eau des Alpes (tonique) par Bourbonne & Maurin: l'extrait de Jasmin, le Caprice de Valerie, l'Ambroisie: le miel d'Angleterre, l'extrait de muguet, de Reséda de Chip